

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 019-251900130-20260929-B_2026_48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° B_2026_48 ÉTUDES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES SUR PERIMETRES NATURA 2000

Date de la convocation
22/09/2026

Le 29 septembre 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
LAFRIQUE Philippe	x				
MICHON Marie-Hélène		G. BARAT	X		
SERRE Françoise		P. LAFRIQUE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe	x				
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
CGS	CAGNON Olivier	X				
PV	DELEFOSSE Laurent	X		x		
VMM	LEGRAIN Olivier		S. BEZEAU	X		
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BEAUMONT Didier	X				
	BEZEAU Sophie	X				
	HORNEBECK Catherine	X				
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	X		
	WORINGER Frédéric	X				
23	BERTRAND Frédéric	X				
	MASSON Sylvie	X				
87	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	7	1		8	8
	TOTAL EPCI et communes	10	2		12	12

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER



CODE PROJET : à définir

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 1 - Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables

Hors Contrat de Parc 2023-2026

Le rapporteur, Sophie BEZEAU, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu l'Article R414-8-1 du code de l'environnement portant sur les dispositions applicables aux sites Natura 2000 majoritairement ou exclusivement terrestres (Articles R414-7-1 à R414-8-6)

Vu le Décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000

Vu la délibération n°2026.940.CP en date du Juillet 2026 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant le lancement de l'appel à projets 2027 « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C_2026_12 du Comité syndical du 1er juillet 2026 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Considérant

- La complémentarité de la politique de gestion des sites Natura 2000 avec les objectifs de la Charte 2018-2033 du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ;

- La fonction de « structure porteuse » de l'animation Natura 2000 que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) assure depuis le 01 mars 2024 pour les sites :

- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbière de Négarioux-Malsagne »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes et Zones humides de la Haute Vézère »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes des Monédières »
- o Zone Spéciale de Conservation « Gorges de la Vézère autour de Treignac »
- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbières et fonds tourbeux de Bonnefond Péret Bel Air »
- o Zone Spéciale de Conservation « Haute Vallée de la Vienne »
- o Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Gioune »
- o Zone Spéciale de Conservation « Landes et Zones Humides autour de Vassivière »
- o Zone Spéciale de Conservation « Forêt de la Cubesse »
- o Zone Spéciale de Conservation « Tourbière de l'étang du Bourdeau »
- o Zone Protection Spéciale « Plateau de Millevaches »

- Le lancement de l'appel à projets 2027 « Études et suivis scientifiques Natura 2000 » publié conjointement par la DREAL Nouvelle-Aquitaine et par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

- Les besoins d'amélioration des connaissances dans les sites Natura 2000 du Limousin et la nécessité de disposer de valeurs de référence pour appréhender l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Contexte :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) réalise de nombreuses campagnes d'inventaires et de cartographie d'habitats naturels, que ce soit en commandant des prestations à des experts ou bien en mobilisant directement des agents du PNR ML (régie).

Dans le premier cas, le recours à des experts extérieurs peut se justifier soit en raison du haut degré de spécialisation et de compétence requis pour mener à bien les inventaires considérés, soit en raison d'un plan de charge des agents du PNR ML non compatible avec l'engagement de nouvelles missions.

Dans le second cas, les agents du PNR ML interviennent en régie pour les inventaires récurrents portant sur des espèces dont ils maîtrisent le repérage et l'identification. Ponctuellement, le recrutement d'agents contractuels à durée déterminée peut venir renforcer l'équipe technique du Parc pour mener à bien ces inventaires (cas par exemple du suivi de la migration automnale des oiseaux).

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine publie chaque année, en partenariat avec la DREAL, un appel à **projets « Études et suivis scientifiques Natura 2000 »** qui vise à améliorer les connaissances naturalistes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire de la région Nouvelle-Aquitaine. Le PNR ML apporte alors son soutien de principe à des partenaires associatifs qui répondent à ces appels à projets : fédérations de pêche, Société Entomologique du Limousin, le Champs des Possibles... Certaines années, le PNR ML propose lui-même des projets, comme en 2022, quand il avait obtenu une subvention pour améliorer les connaissances sur les chauves-souris vivant dans 6 sites Natura 2000. Cela lui avait permis de recourir aux services d'un prestataire qui avait parfaitement répondu aux attentes du PNR ML et de la Région.

Pour l'appel à projets 2027, il est proposé de soumettre à la Région 2 propositions :

- Une première conjointe avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), qui visera à mettre à jour l'estimation de la population de **Circaète Jean-le-Blanc** dans les deux grandes Zones de Protection Spéciale (ZPS) du Limousin,
- Une seconde qui consistera à décrire les **communautés bryophytiques** (les mousses) de deux Zones Spéciales de Conservation.

Description du projet :

1) Suivi du Circaète Jean-le-Blanc dans les ZPS « Plateau de Millevaches » et « Gorges de la Dordogne »

Ce projet, d'une durée de 3 ans (le maximum possible), doit permettre de préciser l'effectif reproducteur de Circaète Jean-le-Blanc dans chacun des deux sites Natura 2000. Le Circaète est une espèce migratrice qui niche en forêt et chasse des reptiles dans les habitats ouverts (tourbières, landes, friches, affleurements rocheux...). Il est donc un excellent bio-indicateur.

Des recherches approfondies avaient été conduites entre 2009 et 2011 par le PNR ML sur le Plateau de Millevaches, ce qui avait permis d'identifier une dizaine de secteurs occupés par l'espèce. Depuis, le suivi annuel des couples reproducteurs est réalisé mais les secteurs où le nid n'est pas connu sont négligés. Il en résulte une concentration des observations dans certains secteurs de la ZPS Plateau de Millevaches et une sous-estimation de sa présence dans d'autres (nord et ouest notamment).

Dans les Gorges de la Dordogne, au commencement des années 2010, lorsqu'elle rédigeait le Document d'Objectifs du site N2000, la LPO (antennes du Limousin et de l'Auvergne) n'avait pas disposé de suffisamment de moyens financiers pour enquêter précisément sur la répartition des couples de Circaète. Fort heureusement, le réseau de bénévoles de cette association avait pu indiquer la localisation d'une dizaine de nids. Mais là aussi, des lacunes subsistent dans la connaissance de la répartition des couples, ce qui entraîne un risque de mal protéger l'espèce et d'ignorer certaines données démographiques de cette population.

Le projet va donc consister à intensifier et généraliser les recherches de cet oiseau dans les 2 ZPS. En appliquant une méthode identique sur les deux sites, il sera possible de vérifier au fil des années la concordance des données de suivi (nombre de couples, nombre de jeunes à l'envol) et ainsi d'identifier d'éventuels facteurs locaux influençant la dynamique des populations.

Enfin, le temps d'observation passé sur le terrain étant important, il sera mis à profit pour collecter des données d'abondance d'autres espèces de rapaces inscrits à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux, de manière à dégager des tendances chroniques d'évolution des populations.

Le Circaète étant une espèce bien connue des agents du PNR ML, ces derniers pourront assurer les inventaires et analyses en régie, pour ce qui est de la ZPS.
Notons que cette mission alimentera les possibilités de participer à la Stratégie Nationale Aires Protégées du gouvernement, visant à définir des aires de protection forte pour protéger durablement des espèces ou habitats à statuts de protection.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

2027 :

- cartographie des zones à prospector
- Prospection globale
- Saisie et synthèse annuelle

2028 :

- Prospection ciblée (confirmation des indices 2027)
- Recherche de nids
- Saisie et synthèse annuelle

2029 :

- Prospection ciblée (confirmation des indices 2027 et 2028)
- Recherche de nids
- Saisie et synthèse annuelle

Demande de paiement de la subvention

2) Inventaires des communautés bryophytiques dans les ZCS « Gorges de la Vézère autour de Treignac » et « Forêt de la Cubesse »

Ces deux sites Natura 2000 sont très largement dominés par les habitats forestiers. Leurs Document d'Objectifs (Docob) sont anciens et présentent un diagnostic écologique relativement sommaire. Depuis 2022, diverses campagnes d'inventaires ont permis d'améliorer les connaissances de différents taxons dans ces deux sites : inventaires de chauves-souris, recherche de coléoptères patrimoniaux, cartographie des dendro-microhabitats, mise à jour de la typologie des habitats naturels...

L'appel à projets 2027 permettra de poursuivre cet effort de connaissance, en s'intéressant à un groupe végétal peu étudié : les bryophytes (les mousses). Ces plantes incluent en effet plusieurs espèces d'intérêt communautaire : Buxbaumie verte, Dicrane vert, Hypne vernissé...

En outre, avec une richesse comprise entre 400 et 700 espèces pour chacun des 3 départements du Limousin, les communautés de Bryophytes sont intéressantes à étudier car elles reflètent la diversité des habitats naturels et leur état de conservation.

La détermination des Bryophytes étant une affaire de spécialistes, la réalisation de ce projet pourra être confiée à un tiers prestataire, qui produira une note de synthèse des résultats.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

2027 :

- Définition des secteurs à prospector
- Prospection

2027-2028 :

- Détermination

2028 :

- Rédaction de la synthèse, remise des livrables

Coût prévisionnel des projets et Plan de financement prévisionnel :

A/ Suivi du Circaète

Coût global du projet :

Actions	Jour LPO Auvergne	Coût LPO Auv	Jour LPO Limousin	Coût LPO Limousin	Jour PNR ML	Coût PNR ML	TOTAL JOURS	TOTAL COUT
2027	18,5	10 915 €	18,5	10 915 €	27	7 911 €	64	29 741 €
2028	14	8 260 €	14	8 260 €	19	5 747,50 €	47	22 267,50 €
2029	9	5 310 €	9	5 310 €	13	4 004 €	31	14 624 €
TOTAL	41,5	24 485 €	41,5	24 485 €	59	17 662,50 €	142	66 632,50 €

Plan de financement prévisionnel pour le PNR ML :

Les temps de travail pour l'étude de suivi du Circaète concernent deux agents en charge de N2000. Ces temps de travail (59 jours sur 3 ans) seront déduits de la demande de financement auprès du FEADER dans le cadre de la demande de subvention N2000 dédiée.

Années	Dépenses de personnels	Recettes		
		Organismes	taux	Euros
2027	7 911 €	Région NA	80%	14 130 €
2028	5 747,50 €	Autofinancement PNR	20%	3 532,50 €
2029	4 004 €			
TOTAL	17 662,50 €		100%	17 662,50 €

Il est précisé que la LPO sollicitera son financement de 48 970,5 € directement auprès du Conseil Régional.

B/ Inventaires des communautés bryophytiques

Budget :

La dépense correspond à :

- Du temps de coordination de l'étude par le PNR ML (5 jours)
- Une prestation d'inventaires des bryophytes

Plan de financement prévisionnel pour le PNR ML :

Postes de dépenses	Montants	Recettes		
		Organismes	Taux	Euros
Frais de personnel (2027-2028) - 5 jours chargés	1 688 €	Région NA	80%	8 870 €
Prestation (2027-2028)	9 400 €	Autofinancement PNR	20%	2 218 €
TOTAL	11 088 €		100%	11 088 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la candidature du PNR ML à l'appel à projet 2027 « Études et suivis scientifiques » de la Région Nouvelle Aquitaine pour deux propositions distinctes que sont le « dénombrement de la population reproductrice de Circaète Jean le Blanc dans les ZPS « Gorges de la Dordogne » et « Plateau de Millevaches » - et - l'« inventaire des communautés bryophytiques sur les sites N2000 Gorges de la Vézère autour de Treignac et Forêt de la Cubesse ;

- de valider les plans de financements prévisionnels présentés pour chacun des deux projets ;
- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la candidature du PNR ML à l'appel à projet 2027 « Études et suivis scientifiques » de la Région Nouvelle Aquitaine pour deux propositions distinctes que sont le « dénombrement de la population reproductrice de Circaète Jean le Blanc dans les ZPS « Gorges de la Dordogne » et « Plateau de Millevaches » - et - l' « inventaire des communautés bryophytiques sur les sites N2000 Gorges de la Vézère autour de Treignac et Forêt de la Cubesse ;
- de valider les plans de financements prévisionnels présentés pour chacun des deux projets ;
- d'autoriser le Président à :
 - Solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	4	8		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	7	8	8		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		14	19			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
 Pour Extrait certifié conforme
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
 délibération a été transmise en
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
 du contrôle de légalité le
 Et qu'elle a été affichée le

